

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/05/03-13-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 3 mai 2022, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 modifié, relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribué à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu** le décret n° 2021-1894 du 29 décembre 2021, portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
- Vu** l'avis de la Commission de la recherche n° 2022/04/07-01, en date du 7 avril 2022,
- Vu** l'avis du Comité technique en date du 21 avril 2022,

DECIDE :

OBJET : Actualisation des critères et des barèmes de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

Le Conseil d'administration approuve l'actualisation des critères et des barèmes de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 29

Fait à Marseille le 3 mai 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



Critères de choix

Barèmes

Modalités de gestion

Avis de la commission recherche du 7 avril 2022 n° 2022/04/07-01

Avis du comité technique du 21 avril 2022

Décision du Conseil d'Administration du 3 mai 2022 n° 2022/

<p>Préambule : Depuis la campagne PEDR 2016, AMU a fait le choix de recourir à la voie nationale pour l'examen des dossiers des candidats à la PEDR.</p> <p>1 - Références :</p> <ul style="list-style-type: none">• Décret n°2009-851 du 8 juillet 2009 modifié relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.	<p>Préambule :</p> <p>A compter de la campagne 2022, cette note ne s'applique qu'aux personnels hospitalo-universitaires et de médecine générale, IUF et lauréats d'une distinction scientifique au sens de l'arrêté du 20 janvier 2010 et remplace les dispositions et décisions antérieures relatives à la PEDR. Concernant les autres enseignants-chercheurs bénéficiaires d'une PEDR au titre des campagnes des années précédentes (2019 à 2021), la délibération 2018/04/24-08 du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université du 24 avril 2018 continue à s'appliquer jusqu'à extinction de leurs droits.</p> <p>Depuis la campagne PEDR 2016, AMU a fait le choix de recourir à la voie nationale pour l'examen des dossiers des candidats à la PEDR.</p> <p>1 - Références :</p> <ul style="list-style-type: none">• Décret n°2009-851 du 8 juillet 2009 modifié relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.• Décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs et notamment l'article 7.
---	---